

## CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

### PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No 14

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

### RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

---

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup, Rapportrice Susete Ulliel, (excusée le 25.11.2021)
Messieurs	Edouard Dubuis, (excusé le 22.11, 25.11 2021) Christian Joly, Président (excusé le 18.11.2021) Alexandre Sobredo, (excusé le 18.10, 8.11, 18.11. 2021) Laurent Théodore (excusé le 25.11.2021)

s'est penchée, en date des 18 octobre, 1<sup>er</sup>, 8, 18, 22, 25 et 29 novembre 2021 sur le préavis municipal n° 14 concernant le budget de fonctionnement 2022. Le 18 octobre 2021, la Municipalité au complet ainsi que Mme Marielle Vontobel (boursière communale) nous ont présenté les grandes lignes du budget 2022.

#### Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui est en charge d'examiner le budget.

#### Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat la Commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2021 et comptes 2020 et 2019
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires

La Commission s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue au budget pouvait être justifiée.

#### Introduction

La Commission relève que comme les années précédentes, le budget comprend de grandes inconnues concernant les impôts des entreprises et la péréquation, ce qui rend toujours difficile son analyse et l'interprétation du résultat présenté.

La Commission a posé une quarantaine de questions à la Municipalité, toutes les questions ont reçu une réponse.

Bien que les prévisions d'entrées fiscales en 2022 soient supérieures de CHF 7'379'000.00 par rapport à celles de 2021, le montant supplémentaire effectivement disponible pour Rolle, après péréquation, n'est que de CHF 331'000.00.

Les différents amendements que la Commission recommande réduisent l'excédent de charges de CHF 9'026'088.00 à CHF 8'708'998.00. La marge d'autofinancement reste largement négative. Ces amendements sont essentiellement destinés à mettre le budget en conformité avec les constats effectués par la Commission lors de ses travaux. Le déficit étant abyssal, une réduction des coûts maîtrisés par la Commune ne fait pas de sens.

### **Remarques générales :**

L'impact de la péréquation sur le budget 2022 a pour conséquence que le rééquilibrage du canton permet juste de compenser l'augmentation systémique de la facture sociale. La valeur du point d'impôt et les recettes fiscales en 2022 sont pourtant équivalentes à celles de 2018, mais le solde à disposition de la commune est inférieur de CHF 2'000'000 dans le budget 2022.

Si la Commune ne recevait aucune recette fiscale des personnes morales, la perte budgétée pour 2022 serait peu ou prou identique.

La marge d'autofinancement est négative, un emprunt devra être effectué pour le financement des besoins du ménage communal dès l'été prochain.

Selon la projection actuelle du budget 2022, il faudrait 12 points d'impôts supplémentaires, soit un taux de 71.5%, pour couvrir toutes les charges communales. Ceci ne permettrait pas encore d'amortir la dette liée aux investissements, pour laquelle il faudrait encore ajouter 4 points d'impôts supplémentaires. Ceci représenterait une hausse totale de 16 points portant l'impôt communal à 75,5 %, soit une augmentation de près de 27%.

Il faut également noter que l'augmentation des impôts communaux telle que décrite, induit automatiquement une augmentation de la participation de la commune à la facture sociale. En effet les recettes supplémentaires ainsi générées sur les recettes fiscales des personnes morales augmentent la valeur du point d'impôt par habitant. Cette valeur est l'élément central de tout le système de péréquation.

La Commission souhaite une meilleure cohérence entre les montants budgétés et les montants effectivement dépensés les années précédentes. En effet, elle constate, par exemple, que les frais de réceptions et frais divers ont été dans les dernières années toujours budgétés plus haut que les dépenses effectives.

La Commission relève que dans le compte 1525.31700 : frais de réception et manifestations, les projets culturels ne sont pas encore précisés, les montants sont alors disponibles pour des propositions.

La Commission constate que certains bâtiments (notamment rue du Temple 4) n'ont pas des revenus qui couvrent leurs charges. La Commission souhaite que cette situation soit examinée afin qu'un équilibre financier soit trouvé.

Il est aussi relevé que pour les comptes 4100.318500 et 4100.365900 (services énergie, développement durable) des subventions cantonales peuvent être demandées et ainsi réduire les charges de ces comptes. La Commission demande donc à la Municipalité de requérir ces subventions cantonales.

La Commission a pu constater qu'un montant de CHF 12'000.00 est accordé pour l'Urban training alors que d'autres associations sportives très populaires et riches en adhérents ne reçoivent que la moitié du montant. Le montant de CHF 12'000.00 pourrait aussi être investi dans des installations sportives pérennes par exemple pour le parcours vita.

## Les amendements :

1.

### **3100.314112 Domaines & Bâtiments / Terrains, places, jardins: Entretien place de jeux et parcours santé**

La réfection du Skate Park fera l'objet d'un préavis Municipal. Aussi, il convient d'enlever le montant de CHF 55'000.00 du budget 2022.

La Commission approuve l'amendement no 1 par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2.

### **3100.314113 Domaines & Bâtiments / Terrains, place, jardins : Entretien terrain de foot**

Il convient d'enlever un montant de CHF 12'000.00 de ce compte car un montant pour la remise en état du vestiaire et des douches est déjà prévu pour CHF 9'000 au compte 3700.314156.

La Commission approuve l'amendement no 2 par 7 voix pour 0 voix contre, 0 abstention.

3.

### **3530.314100 Domaines & Bâtiments / Bâtiments communaux / La couronne : Entretien bâtiments & terrains :**

Des travaux de peintures de la cage d'escalier du bâtiment ainsi que la pose d'un échafaudage ne sont pas nécessaires à ce jour. Le montant de CHF 43'000.00 peut ainsi être déduit de ce compte.

La Commission approuve l'amendement no 3 par 7 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention.

4.

### **4100.306900 Travaux / Service énergie, développement durable : Frais divers**

La Commission recommande de réduire ce compte de CHF 20'000.00 et ainsi le mettre à zéro.

En effet, ces frais divers concernent un complément au PM 7 voté par le Conseil communal le 9.11.2021. Il s'agirait d'indiquer des itinéraires par marquage au sol et panneau afin de promouvoir le label « commune en santé ». La Commission attend de la Municipalité un projet détaillé et un plan d'action par voie de préavis, plutôt qu'une ligne budgétaire.

La Commission approuve l'amendement no 4 par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

5.

### **4400.311400 Travaux / Espace verts, cimetière, île, fontaines: Achats matériel, machines et équipements**

La Commission relève que l'acquisition de bacs à fleurs pour verdir la Grand Rue n'est pas une priorité. Elle recommande de réduire ce compte du montant de CHF 40'000.00.

La Commission approuve l'amendement no 5 par 6 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Les amendements 6 et 7 sont liés, ils permettent de revenir au même montant que celui du budget 2021.

6.

### **4400.313400 Travaux / Espace verts, cimetière, île fontaine : Achats jardins –graines, fleurs et divers**

La Commission recommande de réduire ce compte de CHF 20'000.00, une augmentation par rapport au budget 2021 n'est pas justifiée.

La Commission approuve l'amendement no 6 par 6 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

7.

**4400.313401 Travaux / Espace verts, cimetière, île, fontaines : Achats jardins – arbres – nouvelles plantations**

La Commission recommande de réduire ce compte de CHF 30'000.00, une augmentation par rapport au budget 2021 n'est pas justifiée.

La Commission approuve l'amendement no 7 par 6 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

8.

**4400.314500 Travaux / Espace verts, cimetière, île, fontaines : Entretien parcs et zones de loisirs**

Un montant de CHF 25'000.00 est prévu pour la réfection du chemin d'accès au bois des Vernes. La Commission recommande d'examiner la possibilité de retirer le goudron de ce chemin et de le rendre à la nature. Il convient donc de diminuer ce compte du montant de CHF 25'000.00

La Commission approuve l'amendement no 8 par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

9.

**6100.314300 Police / Corps de police: Entretien signalisation routière et éclairage public**

La Commission a demandé des précisions sur le détail des montants alloués à ce compte. La Municipalité a répondu qu'il s'agissait d'une enveloppe globale pour le marquage et la signalisation des routes et rues. La réponse n'a pas convaincu la Commission, elle recommande donc de réduire ce compte de CHF 40'000.00.

La Commission approuve l'amendement no 9 par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

10.

**7100.365300 : Sécurité sociale / Service social communal : Subventions culturelles, sportives et sociales**

L'association Ensemble au 46 n'est plus subventionnée par la Commune, il convient donc de réduire le budget de CHF 10'000.00

La Commission approuve l'amendement no 10 par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

11.

**154 Commission d'intégration suisse-étrangers (COCISE)**

Le budget de la COCISE a été reçu après l'élaboration du budget de la Commune. La Commission recommande d'adapter le budget communal.

11a

**1540.365300 Affaires culturelles et loisirs / Commission d'intégration suisses-étrangers : Subventions culturelles, sportives et sociales**

Les charges budgétées par la COCISE sont de CHF 36'850.00 auxquelles il faut rajouter les jetons de présence pour un montant de CHF 3'000.00. Le montant à prendre en compte est donc de CHF 39'850.00. Il convient de diminuer les charges de ce compte de CHF 13'500.00

11b

**1540.451300 Affaires culturelles et loisirs / Commission d'intégration suisses-étrangers : Participation du canton à la culture, les loisirs, et le sport**

Les subventions cantonales attendues sont de CHF 18'340.00. Il convient d'augmenter les revenus de CHF 8'340.00.

**11c****1540.452300 Affaires culturelles et loisirs / Commission d'intégration suisses-étrangers : Participations des communes ou associations**

Les recettes attendues sont de CHF 11'100.00. Il convient d'augmenter les revenus de CHF 3'600.00

La Commission approuve les amendements no 11a, 11b, 11c par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Tableau des amendements :**

<b>Amendement</b>	<b>Compte</b>	<b>Budget 2022 selon Préavis</b>	<b>Budget 2022 amendé</b>	<b>Variations de charges et revenus</b>
1	3100.314112	Charges CHF 72'500.00	Charges CHF 17'500	- CHF 55'000
2	3100.314113	Charges CHF 29'000.0	Charges CHF 17'000	- CHF 12'000
3	3530.314100	Charges CHF 150'600	Charges CHF 107'600	- CHF 43'000
4	4100.306900	Charges CHF 20'000	Charges CHF 0	- CHF 20'000
5	4400.311400	Charges CHF 76'000	Charges CHF 36'000	- CHF 40'000
6	4400.313400	Charges CHF 40'000	Charges CHF 20'000	- CHF 20'000
7	4400.313401	Charges CHF 86'000	Charges CHF 56'000	- CHF 30'000
8	4400.314500	Charges CHF 63'500	Charges CHF 38'500	- CHF 25'000
9	6100.314300	Charges CHF 75'000	Charges CHF 35'000	- CHF 40'000
10	7100.365300	Charges : CHF 138'000	Charges : CHF 128'000	- CHF 10'000
11a	1540.365300	Charges : CHF 53'000	Charges : CHF 39'850	- CHF 13'150
11b	1540.451300	Revenus CHF 10'000	Revenus CHF 18'340	+ CHF 8'340
11c	1540.452300	Revenus CHF 7'500	Revenus CHF 11'100	+ CHF 3'600
Total reduction de charges				- CHF 308'150
Total augmentation des revenus				+ CHF 11'940
<b>Total impact global sur excédant de charges</b>				<b>- CHF 320'090</b>

**Conclusions :**

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité de 7 voix pour que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

Vu le préavis 2021-2026/ N°14 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> novembre 2021

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2022 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de CHF 8'708'998.-

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 2 décembre 2021

  
Le Président  
Christian joly

  
La Rapportrice  
Valérie Schlup